



L'Industrie du tabac prise en flagrant délit de « normalisation » de ses activités...

Paris, le 20 juillet 2017 – Si l'industrie du tabac ne réside pas fiscalement sur notre territoire, elle n'est jamais loin. **British American Tobacco (BAT) part une nouvelle fois à la recherche de la crédibilité à travers sa politique de « Responsabilité sociale des entreprises »,** en lançant une vaste campagne de séduction des acteurs de santé publique. En effet, BAT diffuse depuis quelques jours auprès des tabacologues et acteurs de réduction du risque un courrier **les invitants à réfléchir conjointement à une nouvelle forme de prévention !**

Il ne faut pas s'y tromper ! L'industrie du tabac n'est pas une industrie comme les autres !

Loïc Josseran, Président de l'Alliance contre le tabac, rappelle que « *l'article 5.3 de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT), ratifiée par la France, exige de limiter au maximum et de façon très encadrée les contacts avec les cigarettiers. Leurs objectifs sont en contradiction avec ceux de la santé publique et ils ne seront jamais des acteurs de prévention !* ».

Cette responsabilité sociale que BAT recherche actuellement, est une pratique récurrente de la part de cette industrie. Elle cherche par différents abords, en l'espèce la réduction du risque, à renvoyer à l'opinion publique une image positive de son activité. **Elle vise ainsi une respectabilité et une légitimité dans le but de tisser une relation d'harmonie et de confiance avec ses parties prenantes (leaders d'opinion et décideurs politiques) et apparaître in fine comme un interlocuteur légitime du contrôle du tabac.** Elle pourra de cette façon bénéficier d'une influence politique afin d'empêcher ou affaiblir des réglementations dans le domaine du tabac.

Ainsi, elle va détourner l'attention de l'opinion publique des effets nocifs du tabac ou à faire croire qu'il n'y en a pas pour faire la promotion de ses produits, car il ne faut pas l'oublier, son but ultime est la vente de tabac.

Mais surtout, elle veut maintenir la norme tabagique comme une donnée incontournable et enviable de la société.

Enfin, elle utilise toute avancée contre la CCLAT dans un pays comme la France, pour s'imposer et imposer ses propres règles dans de nombreux pays, notamment en voie de développement, moins protégés pour résister à sa pression.

La CCLAT, ratifiée par la France en 2004, rappelle explicitement dans ses directives qu'il existe une relation inconciliable entre les intérêts de la santé publique et ceux de l'industrie du tabac.

C'est notamment sur la base de ce principe qu'il convient de ne pas répondre à cette nouvelle tentative.

Le monde de la réduction du risque ne doit pas tomber dans ce piège, tout comme les associations de vapoteurs ou de fabricants exclusifs de cigarettes électroniques, afin de dénoncer fermement cette manœuvre.

L'industrie du tabac n'est pas, et ne sera jamais, un acteur de santé publique.

Contacts presse :

Clémence Cagnat-Lardeau (Directrice) : 06 50 54 69 06

Loïc Josseran (Président) : 06 64 67 10 25

Bertrand Dautzenberg (Secrétaire général) : 06 13 43 70 48

Suivez nous sur twitter [@FranceSANStabac](https://twitter.com/FranceSANStabac)

et facebook <https://www.facebook.com/Francesanstabac/>

A propos de l'Alliance contre le tabac

L'Alliance contre le tabac est un collectif d'associations regroupant aujourd'hui 25 membres intervenant dans la lutte contre le tabagisme. Elle contribue aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac (CCLAT), signée et ratifiée par la France en 2004. L'association soutient des actions d'information et de prévention, et s'engage aux côtés des pouvoirs publics à la réalisation des objectifs du PNRT – Programme National de réduction du tabagisme.

Les membres de l'Alliance : www.alliancecontrelatabac.org/nos_membres.html